

07 déc 2007 -10:36

Appartient à [Conseil des ministres du 7 décembre 2007](#)

Politique des grandes villes

Avenants à certains contrats conclus dans le cadre de la Politique des grandes villes

Avenants à certains contrats conclus dans le cadre de la Politique des grandes villes

Sur proposition de M. Christian Dupont, ministre de la Politique des grandes villes, le Conseil des ministres a approuvé l'avenant au contrat logement de la ville de Liège ainsi que les avenants aux contrats de ville pluriannuels 2005-2007 conclus avec les villes de Anderlecht, Anvers, La Louvière, Mons, Schaerbeek, Seraing et Saint-Josse, dans le cadre de la Politique des grandes villes du gouvernement fédéral.

Il s'agit d'avenants à caractère technique qui consistent en des glissements de moyens entre initiatives sans changer les priorités d'action reprises dans les directives, dans le but de rationaliser au maximum l'utilisation des moyens mobilisés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe